



Parent décédé, loyer du mois en cours à régler par le descendant?

Par **Alexandre26**, le **19/04/2010** à **17:42**

Bonjour, Mon père vient de décéder, il était locataire d'un appartement. Aujourd'hui nous avons informé la gérante immobilière du décès, afin que les dispositions nécessaires soient prises. Or cette dernière déclare qu'il incombe à la descendance de payer le loyer du mois en cours. Suis-je tenu par la loi de régler le loyer dans ces conditions?

Par **Upsilon**, le **19/04/2010** à **21:09**

Bonjour et bienvenue: Il s'agit d'une créance dont dispose la locataire sur votre père, donc par ricochet sur sa succession. Cette personne dispose donc d'une créance sur la SUCCESSION et non sur vous directement. Elle devra attendre que la succession soit traitée et que vous ayez accepté la succession avant de pouvoir vous réclamer le montant du loyer !